

DEPARTEMENT DE LA CORREZE Mairie 19500 MEYSSAC TEL 05.55.25.40.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois et le 7 du mois de juin à 19 heures 30, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15 Membres présents : 11

Membres votants: 14 (3 pouvoirs)

PRESENTS: CARON Christophe, Stéphanie CISCARD, Stéphane FARGE, Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Isabelle VIRONDEAU, Ivan RICORDEL, Emmanuelle DUPUY, Dominique DEVILLERS.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES: Hervé BONAUD (pouvoir Ch. CARON),

Pierre MACHE (pouvoir St. LARCIER) Isabelle SEGUY (pouvoir N. TARDIF) Alexandre TRONCHE

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

Date de convocation : 2 juin 2023

DELIBERATION N° 2023.34 Convention d'occupation précaire d'un bureau situé au deuxième étage de la mairie par l'association 6Teamprod

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a été saisi d'une demande de mise à disposition d'un bureau par le président de l'association 6 Teamprod dont le siège social est à Meyssac.

Cette demande résulte de l'embauche d'un salarié qui développera les missions de l'association, notamment l'organisation et la production de spectacles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer une convention d'occupation précaire d'un bureau situé au deuxième étage de la mairie pour la période de juin à novembre 2023,
- fixe le montant de l'indemnité forfaitaire mensuelle à 120 €.

Christophe CARON,

Maire de MEYSSAC



14
14
0
0